

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20260224_D_018

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Extension ZA
Les Portes du Velay :
Affectation des
Résultats 2025

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	0,04 €
Un déficit d'investissement global de :	- 55 312,88 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 55 312,88 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 55 312,88 €,

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement, soit :
0,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

AR Prefecture La Secrétaire de séance

043-244301131-20260224-20260224_D_018-DE
Reçu le 05/03/2026

Julie TARERAT

Le Président,

Frédéric GIRODET

